



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 052-18

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations liées à l'impression, la mise sous pli et l'expédition des factures d'eau émises par Chambéry métropole - Cœur des Bauges*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 052-18

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations liées à l'impression, la mise sous pli et l'expédition des factures d'eau émises par Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le service des eaux procède chaque année à l'impression et à l'envoi de plus de 140 000 factures à destination des abonnés.

Jusqu'à présent, l'impression des factures était entièrement réalisée par le service facturation et la mise sous pli et l'expédition étaient assurées par l'ESAT (établissement de services d'aide par le travail) de Chambéry.

Compte tenu de la logistique lourde liée à ces impressions, accentuée par la fusion de Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges, le service des eaux a opté pour l'externalisation du processus d'impression et de transmission des factures, permettant au service facturation de se concentrer sur son métier de gestion et facturation des abonnés et de poursuivre son projet de modernisation et de satisfaction des abonnés.

Une consultation a donc été lancée le 15 février 2018 pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une chaîne éditique pour les factures d'eau et d'assainissement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée sous forme d'accord-cadre mono-attributaire composé d'un lot unique, comprenant l'ensemble des prestations suivantes :

- prestations initiales,
- impression des factures,
- mise sous pli,
- expédition,
- autres prestations et fournitures.

Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Les cinq offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- valeur des prestations proposées : 50 %,
- prix : 35 %,
- organisation du projet et méthodologie d'accompagnement : 15 %.

La commission d'appel d'offres du 18 avril 2018 a retenu l'offre de la société Asterion, pour un montant annuel estimatif de 122 476 € HT pour la première année d'exécution et un montant total de 408 745 € HT sur la durée totale du marché.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 €,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 avril 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations liées à l'impression, la mise sous pli et l'expédition des factures d'eau émises par Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la société Asterion,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 052-18

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations liées à l'impression, la mise sous pli et l'expédition des factures d'eau émises par Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20902H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20902H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018